

Monsieur Jean-Claude VOLOT
Président
AGFPN
4 rue Traversière
75012 Paris

Paris la Défense, le 27 juin 2017

PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Objet : Rapport annuel sur l'utilisation des fonds reçus en 2016

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 23 mai dernier, et conformément à l'article 4 de la convention conclue le 17 août 2015 entre l'AGFPN et le SFIC, et aux articles 6 et 7 du Règlement de gestion et d'attribution des fonds du 25 octobre 2016, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints :

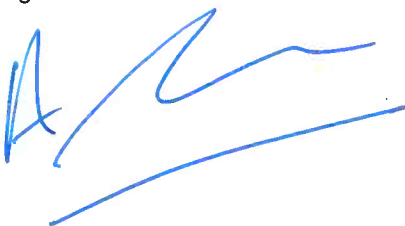
- Document A : le rapport d'activité prévu à l'article L2135-16 du code du travail au titre de l'année 2016,
- Document B : l'attestation de notre commissaire aux comptes sur ce rapport,
- Document C : les comptes annuels 2016 certifiés par notre commissaire aux comptes et approuvés par l'Assemblée Générale du SFIC en date du 23 mai 2017 ;
- Document D : le rapport de notre commissaire aux comptes sur lesdits comptes annuels.

Le rapport d'activité (Document A) est composé des pièces suivantes :

- Pièce n°1 : déclaration sur l'honneur de la Déléguée Générale du SFIC que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L2135-11 du code du travail ;
- Pièce n°2 : identification des financements octroyés au SFIC par l'AGFPN au titre de l'année 2016 ;
- Pièce n°3 : identification des moyens mis en œuvre par le SFIC pour réaliser les missions d'intérêt général listées à l'article L2135-11 du code du travail et note descriptive des moyens mis en œuvre par le SFIC qui ont concouru aux charges exposées ;
- Pièce n°4 : description du processus d'affectation des charges à chaque rubrique de mission d'intérêt général.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information dont vous auriez besoin, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, notre considération distinguée.

Anne BERNARD-GELY
Déléguée Générale



Christine MORAUX
Responsable du Service Comptabilité



**DOCUMENT A :
Rapport d'activité**

PIECE N°1 :
Attestation sur l'honneur

Je, soussignée.....*Anne Bernard-Gely*....., Déléguée
Générale du SFIC, habilitée à ce titre à représenter le SFIC, atteste sur l'honneur que les fonds reçus de
l'AGFPN au titre de l'année 2016 ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L2135-
11 du code du travail.

Cette utilisation est détaillée dans les documents qui suivent au titre du rapport annuel d'activité prévu à
l'article L2135-16 du code du travail et attesté par notre commissaire aux comptes.

Fait à Paris la Défense, le 27 juin 2017

Anne BERNARD-GELY
Déléguée Générale



PIECE N°2 :
Identification des financements octroyés par l'AGFPN au SFIC
pour l'année 2016

Les crédits reçus ont été enregistrés dans les comptes du SFIC selon la méthode suivante :

Les fonds ont été perçus par virement sur le compte bancaire du SFIC et ont été inscrits au crédit du compte « 758 Produit de gestion courante » dans la comptabilité du SFIC.

Le tableau ci-dessous retrace les crédits reçus de l'AGFPN par le SFIC au titre de l'année 2016 :

Date de réception	Montant (en euros)	Année de collecte 2015	Année de collecte 2016
04/02/2016	2 932.00	2 932.00	0.00
15/06/2016	2 752.00	2 752.00	0.00
25/10/2016	8 666.00	0.00	8 666.00
19/12/2016	863.00	0.00	863.00
Total des montants perçus	15 213.00	5 684.00	9 529.00

Par ailleurs, nous vous informons que les crédits reçus de l'AGFPN par le SFIC depuis le 1^{er} janvier 2017 à ce jour sont les suivants :

Date de réception	Montant (en euros)	Année de collecte 2015	Année de collecte 2016
07/02/2017	2 169.00	-328.00 (*)	2 497.00
15/03/2017	1 265.00	0.00	1 265.00
17/05/2017	1 517.00	0.00	1 517.00
Total des montants perçus	4 951.00	-328.00	5 279.00

Ces crédits reçus sont enregistrés dans les comptes du SFIC en 2017.

(*) Ce montant correspond à une régularisation de l'AGFPN au titre de l'année 2015.

En définitive, les montants perçus par le SFIC au titre de l'année 2016 incluant la régularisation de l'année 2015 sont de :

(9 529 € + 5 279 €) – 328 € = 14 480 Euros.



PIECE N°3 :

Identification des moyens mis en œuvre pour réaliser chacune des missions d'intérêt général (art.L2135-11 du code du travail)
et note descriptive des moyens mis en œuvre par le SFIC qui ont concouru aux charges exposées

A) Identification des moyens mis en œuvre :

Le SFIC n'a engagé de dépenses en 2016 qu'au titre de la première mission figurant à l'article L2135-11 du code du travail, à savoir « *la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs* ».

En effet, en 2016, le SFIC étant une organisation d'employeurs agissant au niveau d'une branche professionnelle, il n'est pas habilité à contribuer aux missions figurant au 2^o et au 3^o de l'article L2135-11 du code du travail.

Le tableau ci-dessous retrace le montant global des moyens affectés à la mission n°1 précitée au titre de l'année 2016, par type de charges.

Missions d'intérêt général	Montant des charges 2016 directement imputables à la mission	Quote-part des charges générales retenue au titre de l'exercice 2016	Montant total par mission
Mission n°1	25 801.69 €	1 100.61 €	26 902.30 €
Mission n°2	-	-	-
Mission n°3	-	-	-
TOTAL	25 801.69 €	1 100.61 €	26 902.30 €

B) Note descriptive des moyens mis en œuvre :

Il s'agit ici de détailler les moyens mis en œuvre par le SFIC pour remplir la mission d'intérêt général prévue au 1^o de l'article L2135-11 du code du travail, et qui ont généré les charges dont le montant global figure dans le tableau ci-dessus.

Le chiffrage des charges directes et indirectes induites par la conduite de la mission n°1 a été établi en suivant les préconisations du « Guide pratique sur la justification comptable de l'utilisation des fonds issus du financement du dialogue social » établi par l'AGFPN.

1/ Charges directes engagées au titre de l'année 2016 pour la mise en œuvre de la mission n°1 :

Il s'agit des charges engagées en 2016 exclusivement dans le cadre des actions découlant de la mission n°1. Ces charges directement imputables sont retenues pour leur montant exact issu de la comptabilité du SFIC, enregistrées à partir de pièces comptables justificatives. Elles concernent des dépenses engagées spécifiquement dans le cadre de la mission n°1 en 2016, que le SFIC n'aurait pas supporté s'il n'avait pas mis en œuvre les actions relevant de la mission n°1.

En termes de personnel affecté à la mission n°1 en 2016, le SFIC a engagé des charges relatives :

- aux heures de travail effectif passées par un salarié du SFIC dont la fonction - Responsable des affaires juridiques et sociales – consiste notamment à mettre en œuvre la mission n°1.

¹ Mission de participation aux politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, laquelle est dévolue aux organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel, et national et multiprofessionnel.

² Mission de formation économique, sociale et syndicale des salariés appelés à exercer des fonctions syndicales ou des adhérents à une organisation syndicale de salariés amenés à intervenir en faveur des salariés, laquelle est dévolue aux organisations syndicales de salariés.

Le coût salarial que représentent ces heures de travail effectif tient compte du salaire brut du salarié, auquel s'ajoutent les charges et contributions patronales ;

- aux heures facturées par un consultant externe au SFIC, spécialement affecté à la mission n°1, et à ses déplacements, justifiés par factures et notes de frais.

Le détail de ces charges directes se présente comme suit :

Montants exprimés en euros

	Nombre d'heures de travail effectif	Coût horaire	Sous-total	Frais de déplacement	TOTAL
Salarié du SFIC	127 h	52.88 €	6 715.70 €	999.87 €	7 715.57 €
Consultant externe	79.75 h	171.50 €	13 677.13 €	147.68 €	13 824.81 €
					21 540.38 €

Les autres charges directement imputables à la mission n°1 en 2016 correspondent à des frais de restauration dans le cadre de réunions directement liées à la mission n°1 pour 1 861.31 € et aux honoraires de notre commissaire aux comptes au titre de l'émission de son attestation du présent rapport pour 2 400 €³.

2/ Charges indirectes engagées au titre de l'année 2016 et affectées à la mise en œuvre de la mission n°1 :

Il s'agit d'une quote-part des frais généraux de fonctionnement propres au SFIC engagés en 2016 indépendamment de la conduite de la mission n°1. La mise en œuvre des actions au titre de la mission n°1 ne pouvant exister que par l'existence même du SFIC, il est légitime qu'une partie des frais généraux de fonctionnement puisse être affectée à la conduite de la mission n°1.

Pour évaluer cette quote-part, le SFIC a retenu la méthode consistant à affecter au montant global des frais généraux de l'année 2016 – figurant dans la Classe 6 des comptes annuels –, un coefficient correspondant au produit suivant : pourcentage du temps de travail effectif consacré en 2016 par le salarié du SFIC (Responsable des affaires juridiques et sociales) à la mise en œuvre des actions relevant de la mission n°1 x pourcentage de la surface occupée par ce salarié au sein des locaux. Ce coefficient s'élève à 0.52% au titre de l'année 2016.

Le détail des charges indirectes figure dans le tableau ci-après :

Frais généraux affectables	Montant général (En Euros)	Montant éligible au paritarisme (en Euros)
Loyer et charges locatives	167 258.69	864.83
assurance locaux	2 169.96	11.22
Entretien des locaux/Maintenance des locaux	13 188.29	68.19
Location matériel photocopieur	9 870.96	51.04
Electricité	4 418.67	22.85
Téléphonie et affranchissement	5 040.53	26.06
Maintenance informatique	10 912.84	56.43
	TOTAL	1 100.61

³ Le montant de ces honoraires est comptabilisé dans les comptes du SFIC en 2017.

PIECE N°4 :
Description du processus d'affectation des charges
à chaque rubrique de mission d'intérêt général

Comme indiqué dans la Pièce n°3, le SFIC n'a engagé de dépenses en 2016 qu'au titre de la première mission figurant à l'article L2135-11 du code du travail.

Par conséquent, la présente Pièce n°4 n'a pas lieu d'être remplie pour le SFIC dès lors qu'il n'a pas eu à ventiler les charges entre les différentes missions d'intérêt général prévues à l'article L2135-11 du code du travail.



SIGNATURES :

Conformément à l'article 4 de la Convention de la convention conclue le 17 août 2015 entre l'AGFPN et le SFIC, le présent Rapport d'activité est signé ci-dessous par :

Anne BERNARD-GELY
Déléguée Générale



A Paris la Défense, le 27 juin 2017

Christine MORAUX
Responsable du Service Comptabilité



DOCUMENT B :
Attestation du Commissaire aux Comptes

SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

7, place de la Défense
92974 PARIS LA DEFENSE

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL
VISE A L'ARTICLE L. 2135-16 DU CODE DU TRAVAIL POUR L'ANNEE CIVILE 2016**

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

7, place de la Défense
92974 PARIS LA DEFENSE

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL
VISE A L'ARTICLE L. 2135-16 DU CODE DU TRAVAIL POUR L'ANNEE CIVILE 2016**

Au Délégué Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes du SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du code du travail.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, à exception des informations relatives au processus d'affectation des charges.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 figurent dans le rapport ;
- vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec la comptabilité et les états de virements bancaires reçus ;
- vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du code du travail, concorde avec la comptabilité ou les données de base de la comptabilité, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations ;
- vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec les dites conventions ;

- apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

Paris, le 27 juin 2017

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS



Mohcine BENKIRANE

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Monsieur Mohcine BENKIRANE
19, rue Clément Marot
75008 PARIS

Paris-la Défense, le 27 juin 2017

Objet : Votre mission d'attestation sur les informations figurant dans le rapport annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail pour l'année civile 2016

Conformément à vos normes d'exercice professionnel applicables en France, nous vous confirmons, ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre examen des informations établies dans le cadre du rapport annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail pour l'année civile 2016.

1. Ces informations (ci-après « **le Document** ») ont été préparés, en date du 27 juin 2017, sous notre responsabilité, dans le respect des dispositions prévues l'article 4 de la convention conclue le 17 août 2015 entre l'AGFPN et le SFIC, et aux articles 6 et 7 du Règlement de gestion et d'attribution des fonds du 25 octobre 2016.
2. Nous vous confirmons vous avoir communiqué que l'ensemble des éléments pouvant avoir une incidence sur l'établissement des modalités de calcul de ces informations.
3. Les éléments pris en compte pour l'établissement de ces informations sont extraits des comptes annuels du SFIC au 31 décembre 2016 et des données de base utilisées pour la comptabilité.
4. Nous n'avons pas connaissance de :
 - faits significatifs liés à des fraudes, commises ou suspectées ;
 - cas identifiés de non-respect de la réglementation applicable à la société, dont les conséquences devraient être prises en considération lors de l'établissement de ces informations.
5. Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur le Document.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Anne BERNARD-GELY
Déléguée Générale



DOCUMENT C :
Comptes annuels 2016 du SFIC

Bilan actif

S.F.I.C

N° SIRET : 78435984600028

Au : 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2015
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	9 530	4 817	4 713	5 997
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	9 530	4 817	4 713	5 997
		Terrains				
		Constructions				
	Immobilisations financières	Inst. techniques, mat. out. Industriels	72 833	41 224	31 609	27 863
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	72 833	41 224	31 609	27 863
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
Immobilisations financières	Prêts					
	Autres immobilisations financières	254 326		254 326	264 296	
	TOTAL	254 326		254 326	264 296	
	Total de l'actif immobilisé		336 691	46 041	290 649	298 157
	Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits Intermédiaires et finis						
Marchandises						
Créances		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes	126 849		126 849	30 999
		Clients et comptes rattachés	146 882		146 882	179 181
		Autres créances	18 460		18 460	28 098
		Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers	TOTAL	165 342		165 342	207 280	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	589 516		589 516	527 072	
	TOTAL	589 516		589 516	527 072	
Charges constatées d'avance		88 417		88 417	97 374	
Total de l'actif circulant		970 126		970 126	862 727	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		1 306 817	46 041	1 260 776	1 160 884	
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		

Bilan passif

S.F.I.C

Au : 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 696 058)	696 058	850 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	8 894	-154 341
	Situation nette avant répartition	704 953	696 058
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		704 953	696 058
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total		
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 772	65 645
	Dettes fiscales et sociales	355 484	399 180
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	68 565	
	Instruments de trésorerie		
	Total	555 823	464 826
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		555 823	464 826
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		1 260 776	1 160 884
Dettes	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	38 091	
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques à moins d'un an	517 732	464 826
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

S.F.I.C

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : - Biens			
	- Services	479 808	479 808	474 145
	Chiffre d'affaires net	479 808	479 808	474 145
	Production stockée			
	production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Charges d'exploitation	Subventions d'exploitation		16 043	12 680
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		2 220 477	2 203 472
	Autres produits			
	Total		2 716 330	2 690 298
	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			15 045
Produits financiers	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)		1 166 338	1 142 528
	Impôts, taxes et versements assimilés		104 161	107 726
	Salaires et traitements		911 215	976 618
	Charges sociales		506 888	528 289
	Dotations d'exploitation		15 370	12 884
	sur immobilisations			
Charges financières	sur actif circulant			
	pour risques et charges			
	amortissements			
	provisions			
	Autres charges		5 141	341
	Total		2 709 116	2 783 434
	Résultat d'exploitation A		7 213	-93 135
Opér. commun.	Bénéfice attribué ou perte transférée B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)		1 176	887
	Autres intérêts et produits assimilés (4)		7 998	
	Reprises sur provisions, transferts de charges		4	14
	Différences positives de change			
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		9 179	901
	Dotations financières aux amortissements et provisions			4 756
	Intérêts et charges assimilées (5)			62 817
	Différences négatives de change		0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		0	67 573
	Résultat financier D		9 179	-66 671
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E		16 392	-159 807

Compte de résultat

S.F.I.C

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

* Mission de Présentation-Voir l'attestation

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 255	5 516
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 998	
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	9 253	5 516
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	755	51
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 996	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	16 751	51
Résultat exceptionnel		F -7 498	5 465
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		8 894	-154 341
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



S.F.I.C

Annexe de base aux comptes de l'exercice clos-le 31/12/2016

Montants exprimés en EUR

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evénements principaux.....	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	2
2. Informations relatives au bilan.....	2
2.1. Actif	2
1. Immobilisations incorporelles et incorporelles	2
2. Immobilisations financières.....	3
3. Produits à recevoir	3
4. Créances.....	4
5. Charges constatées d'avance.....	4
6. Disponibilités et divers.....	5
2.2. Passif.....	5
1. Capitaux propres.....	5
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	5
2. Dettes financières et autres dettes	6
3. Charges à payer.....	7
3. Informations relatives au compte de résultat	7
4. Engagement dans le cadre des indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	8
5. Effectif moyen.....	8

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

En septembre 2016, Le SFIC a souscrit à une augmentation de capital de la société Revue Générale des Routes et de l'Aménagement (RGRA) pour un montant de 7998 € représentant 218 actions de la société. A l'issue de cette opération, le SFIC détient 516 actions de la société RGRA représentant 10,57% de son capital social pour une valeur brute de 15 996 €.

Le SFIC a cédé l'intégralité de ses titres de la société RGRA à Cimbéton courant Décembre 2016 au prix de 7 998€ correspondant à la valeur nette comptable des titres inscrite dans ses comptes.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles que définies par la réglementation en vigueur.

Les principales méthodes comptables utilisées sont décrites ci-après.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

1. Immobilisations incorporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais annexes nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et les durées suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 9 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

Les tableaux des immobilisations incorporelles et corporelles, des amortissements et des dépréciations sont donnés en fin d'annexe.

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de dépôts de garantie et d'une participation au fonds de garantie CEMBUREAU.

Au 31 Décembre 2016, le fonds de garantie CEMBUREAU est évalué à 222 313€.

Les tableaux des immobilisations financières et des dépréciations sont donnés en fin d'annexe.

3. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	79 541
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale et autres organismes	6 085
Etat	-
Divers	-
TOTAL	85 627

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de recouvrement de la créance est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	254 327	-	254 327
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	146 882	146 882	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	4 996	4 996	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6085	6085	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	2 555	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	4 824	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupes et associés	-	-	-
	Débiteur divers	126 850	126 850	-
	Charges constatées d'avance	88 417	88 417	-
TOTAL		634 936	380 609	254 327

5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les loyers et charges locatives du 1^{er} trimestre 2017.

6. Disponibilités et divers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2. Passif

1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Fonds associatif	850 400	-154 341	-	696 058
Primes, réserves et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	-154 341	8 894	-154 341	8 894
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	696 058	-145 447	- 154 341	704 953

2. Dettes financières et autres dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	131 773	131 773	-	-
Personnel et comptes rattachés	137 334	137 334	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	179 036	179 036	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	31 956	31 956	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	7 158	7 158	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	68 565	30 474	38 091	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	555 822	517 731	38 091	-

3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES ET BONUS A PAYER	
Congés et bonus provisionnés	137 334
Charges sociales provisionnées	85 500
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	21 856
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale et autres organismes	14 131
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	258 821

3. Informations relatives au compte de résultat

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

	France	Export et communautaire	Total
Cotisations	2 204 289	-	2 204 289
Frais communs refacturés	479 809	-	479 809
Transfert de charges	16 044	-	16 044
Produits divers	16 189	-	16 189
Total	2 716 330	-	2 716 330

Les transferts de charges comprennent notamment la contribution 2016 de Cimbéton dans le cadre de la convention IDRRIM pour un montant de 10K€.

Les produits financiers comprennent principalement la reprise de dépréciation des titres de la société RGRA à la suite de leur cession.

Les charges et produits exceptionnels concernent essentiellement l'opération de cession des titres RGRA (cf. 1.1 Evénements principaux).

4. Engagement dans le cadre des indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Les indemnités de retraite sont provisionnées au bilan pour les salariés ayant manifesté leur intention de partir à la retraite.

Au 31/12/2016, le montant des indemnités de départ en retraite inscrit en hors bilan a été évalué à 124 103 € selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC. Cette évaluation qui porte sur l'intégralité du personnel en contrat à durée indéterminée tient compte des charges sociales et repose sur les principales hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation utilisé : 1.31% - source iboxx
- taux moyen d'augmentation annuelle des salaires : 1.5%
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux de charges sociales : 60%
- les tables de mortalité utilisées sont issues des sources INSEE
- le taux de turn over utilisé est celui des activités associatives et extra-territoriales issu des tables DARES : 9.05%

5. Effectif moyen

	Personnel salarié
ETAM	6
Cadres	8
Total	14

Tableau des immobilisations

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions, mises au rebut	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			-	-	
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	7 947	1 582			9 530
	Total II	7 947	1 582			9 530
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions	-	-	-	-	
	Installations techniques matériel et outillage industriels					
	Installations générales, agencements divers	23 489	1 202	-	-	24 692
	Matériel de transport	-	-	-	-	
	Matériel bureau et informatique, mobilier	33 094	15 046	-	-	48 141
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Total III	56 583	16 248			72 833
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	
	Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	
	Autres titres immobilisés	7 998	7 998	15 996	-	
	Prêts et autres immobilisations financières	264 296	37 679	47 649	-	254 326
	Total IV	272 294	45 677	63 645		254 326
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		336 826	63 507	63 645	-	336 689

Tableau des amortissements

Immobilisations		Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			-	-	
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	1 950	2 866			4 817
	Total II	1 950	2 866			4 817
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions	-	-	-	-	
	Installations techniques matériel et outillage industriels					
	Installations générales, agencements divers	11 034	3 717	-	-	14 751
	Matériel de transport	-	-	-	-	
	Matériel bureau et informatique, mobilier	17 686	8 786	-	-	26 472
	Total III	28 720	12 504			41 224
TOTAL GENERAL (I+II+III)		30 670	15 370	-	-	46 041

Tableau des provisions et dépréciations

Provisions et dépréciations		Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant fin exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			-	
	Autres provisions réglementées				
	Total				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques d'emploi				
	Autres provisions pour risques	-	-	-	
	Provisions pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour grosses réparations	-	-	-	
	Autres provisions pour charges	-	-	-	
	Total	-	-	-	
Dépréciations	Immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières	7 998		7 998	
	Stocks et en-cours				
	Usagers				
	Autres dépréciations				
	Total	7 998		7 998	
TOTAL GENERAL		7 998	-	7 998	

DOCUMENT D :
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes annuels 2016 du SFIC

SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

7, place de la Défense - La Défense 4

92974 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot

75008 PARIS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

7, place de la Défense - La Défense 4

92974 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 5 mai 2017

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS



Mohcine BENKIRANE